

# ALLOCUTION DU PRESIDENT et RAPPORT MORAL

**M. MEUNIER, Président de le FDC16**

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

La saison écoulée a vu la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dans notre département. Signé en Juin 2018 par M. le Préfet, il va courir sur une période de 6 ans jusqu'en 2024.

Tous les présidents en ont été destinataires, les chasseurs ayant reçu un condensé des principales mesures par l'intermédiaire du Chasseur en Nouvelle-Aquitaine.

Sans entrer dans les détails, ce qui serait fastidieux, je voudrais en rappeler les grandes lignes ainsi que les idées qui ont été les nôtres et qui ont sous-tendu notre réflexion pour aboutir à la rédaction de ce document qui encadre la chasse dans le département.

Tout d'abord améliorer la gestion du grand gibier et en particulier l'espèce sanglier. Pour cela, un nouveau découpage du territoire a été proposé, plus rationnel que l'ancien, qui tient compte des unités paysagères du département ainsi que des grandes voies de circulation traversant la Charente. C'est ainsi que 5 grandes unités ont été créées, déclinées en 20 sous-unités.

Découpage resserré, gestion des 3 grandes espèces sur les mêmes entités, actions au plus proche du terrain, permettront, demain, d'être plus efficace, plus réactif et de solutionner les problèmes rencontrés.

Dans chaque sous-unité, un comité local a été institué, rassemblant des chasseurs, des élus, des agriculteurs et des forestiers. Nous avons souhaité, dans cette instance, réunir autour d'une table, les acteurs qui sont les plus à même d'anticiper sur les difficultés, de prendre des décisions rapides en adéquation avec celles-ci.

Si ce comité local cynégétique n'a pas dans ses prérogatives de s'immiscer dans la gestion des sociétés de chasse, il doit, et c'est sa vocation principale, remplir un rôle de sentinelle, proposer des solutions et mettre tout en œuvre pour atteindre l'objectif fixé par le schéma : diminuer les dégâts et stabiliser les prélèvements de sangliers entre 3 et 4 000.

Pour enrayer la progression de la bête noire, nous avons agi sur tous les leviers. Le challenge doit être relevé. Notre crédibilité est en jeu, notre mission de service public sur le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit sous-tendre notre réflexion.

Le temps de chasse a été prolongé. L'ouverture anticipée de la chasse en battue au 14 juillet sera reconduite. Nous espérons obtenir, dès cette année, la

prolongation de la saison de chasse au sanglier jusqu'au 31 mars. Cette demande avait reçu un avis favorable de la Conseil national de la chasse et de la faune sauvage. A cause d'obscurs calculs politiques, venant de ceux-là même qui crient quand les dégâts sont trop importants, cette demande n'a pu aboutir. Nous avons bon espoir que, la saison prochaine, nous obtiendrons enfin la possibilité de prélever des sangliers au mois de mars.

La chasse à l'approche et à l'affût est possible à partir du 1<sup>er</sup> juin. Si bon nombre de territoires utilisent cette possibilité, beaucoup d'autres ne veulent pas en entendre parler. J'entends dire : « La vraie chasse, c'est la chasse avec des chiens ! ». Il faudra évoluer dans nos mentalités. Prélever quelques animaux, en utilisant cette forme de chasse, peut permettre de réduire de façon significative les dégâts sur les cultures sans mettre en péril la chasse aux chiens courants.

Nous avons également voulu responsabiliser les territoires. La saison passée, un prix unique de bracelet sanglier à 26 € était appliqué sur l'ensemble de la Charente, plaçant toutes les sociétés de chasse à égalité, les zones blanches et vertes n'existant plus. C'était une demande forte de la plupart d'entre vous.

Souvent, dans les réunions, de façon récurrente, revient le prix des bracelets. Je répondrai, tout simplement, que le coût n'a jamais été aussi bas. Durant ces 6 années où vous nous avez fait confiance pour tenir les rênes de votre fédération, nous avons baissé de près de la moitié le prix de revient du sanglier prélevé.

L'année prochaine, en tenant compte de la maîtrise des dégâts sur les sous-unités, de votre volonté à vous regrouper pour chasser, de votre volonté à utiliser tous les modes de chasse mis à votre disposition, le prix de bracelet de chaque territoire va pouvoir encore baisser jusqu'à 17 €, prix plancher, en deçà duquel l'équilibre du budget serait difficile à atteindre.

Responsabilité, efficacité permettront, demain, de récompenser les territoires méritants.

Je reprendrai le mot efficacité pour évoquer une des difficultés inhérentes à notre département, je veux évoquer le mitage des territoires. Plus il est petit, plus l'action de chasse se trouve être restreinte au détriment de cette efficacité que nous recherchons.

Il n'est pas dans notre but d'empêcher quiconque de chasser, mais il est nécessaire pour les petits territoires de rechercher une entente avec leurs voisins. Nous ne parlons pas ici de fusion, chacun restant maître chez lui, mais bien d'entente cordiale pour que l'efficacité soit maximale.

Je constate, avec satisfaction, que plus de la moitié des territoires de moins de 300 ha ont signé une convention dans ce sens. Ils prouvent ainsi, qu'au-delà des difficultés, cette entente est possible.

Nous devons également être encore plus efficaces dans notre action de prélever. Une formation à la balistique va vous être proposée, vous permettant ainsi d'adapter la bonne munition à votre arme rendant le tir encore plus précis, tout en conservant des règles de sécurité maximales.

La saison 2018-2019 a vu les prélèvements sanglier encore augmenter, même si on note un léger tassement par rapport à l'année dernière. Je crois que la plupart d'entre vous a pris conscience du problème et que si rien n'était fait pour enrayer cette spirale infernale du toujours plus, nous irions droit dans le mur. Il reste, dans le département des points de difficulté qu'il va nous falloir résorber.

Je tiens à rappeler que, dans le schéma, a été acté le quantitatif au détriment du qualitatif. Il n'est pas pensable que certains directeurs de battue donnent encore des consignes de restriction au niveau du tir. Vouloir conserver des populations importantes n'est plus de mise.

L'enveloppe dégâts ne peut indéfiniment augmenter que ce soit au niveau cynégétique ou agricole. Nous aurions tous à perdre si cette situation devait perdurer. Oserais-je vous rappeler que c'est à nous que revient le triste privilège de payer les pertes de récoltes, que l'argent sort de notre poche.

Nous avons encore notre destin en main, sachons le saisir, faisons en sorte de relever le défi et de prouver que nous sommes dignes de la mission de service public que l'état nous a confiée : le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Demain sera trop tard et d'autres s'en chargeront à notre place.

La chasse, nous les chasseurs, sommes souvent pointés du doigt par nos partenaires comme étant responsables de la prolifération du grand gibier. Nos épaules sont suffisamment larges pour endosser une partie de cette responsabilité, mais une partie seulement. Cette pensée est forcément volontairement réductrice. On omet au passage tous les grains de sable qui empêchent la machine d'être bien huilée. J'évoquerai les territoires dont les propriétaires ne veulent pas nous voir, les emprises de l'état le long des grandes voies de circulation qui deviennent de véritables sanctuaires, les fourrés à la périphérie d'Angoulême qui accueillent une population importante, etc, etc...

Nous devons nous attaquer à cet état de fait. Je dois remercier ici, la Direction Départementale des Territoires, représentée par Jennifer Bazus avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Nous partageons ensemble les mêmes objectifs et je souhaite qu'à court terme, notre investissement, notre recherche commune pour trouver une résolution aux problèmes portent leurs fruits.

Si le grand gibier accapare une grande partie de notre activité, nous ne négligeons pas le petit gibier. La tâche est certes difficile mais pas insurmontable.

Depuis la mise en place du permis à 0 €, c'est la première année où nous constatons une perte de chasseurs. Pour convertir de nouveaux disciples à notre loisir, il faut assurer, si j'ose m'exprimer ainsi, « l'après-vente ».

Nos territoires doivent être attractifs. Nous conquerrons de nouveaux chasseurs et surtout, nous les conserverons grâce aux efforts que nous déploierons pour retrouver un petit gibier de qualité.

Revoir du perdreau, du faisan, du lièvre, c'est possible, à condition de s'en donner les moyens. Nous en avons fait une priorité pour les années à venir.

Nous avons plus de 80 territoires engagés dans le projet associatif qu'il soit de première ou de deuxième génération. Le bouche à oreille fonctionne et d'autres sont en passe de rejoindre ces pionniers.

La perdrix royale, perdrix génétiquement pure, labellisée, qui fait l'objet d'un cahier des charges très strict en matière d'élevage donne de bons résultats. Nous allons rencontrer les éleveurs du département pour initier un travail commun sur la qualité des oiseaux sortant de leurs volières. Les pouillards lâchés en été restent sur le terrain et se défendent très bien tout au long de la saison. Très sauvages, peu d'individus sont prélevés. On renoue avec une chasse du passé que nous avons connue, il y a quelques dizaines d'années.

L'objectif principal décliné dans le projet associatif est atteint : retrouver un gibier de qualité. Mais nous aimerions aller plus loin. Malheureusement, si des nichées sont recensées ici où là, beaucoup de couples observés au début du printemps disparaissent sans que nous en sachions la raison. Des comptages au chant, concernant la perdrix ont été initiés sur certains secteurs. Nous devons intensifier ce suivi et identifier les problèmes afin de les solutionner.

Qu'est ce qui fait qu'ici on obtient des résultats probants alors que là, ils sont décevants ?

Nous savons tous que de nombreux facteurs sont gages de réussite dans ce domaine. Cela demande un engagement certain.

Le piégeage est une des composantes de cette réussite. Certes les conditions de pose et de surveillance des pièges sont draconiennes et je profite de cette tribune pour remercier tous ceux qui, au quotidien, pratiquent cette activité. Nous devons, sans aucun doute, réfléchir, en collaboration avec l'association des piégeurs par l'intermédiaire de son président Bernard BONNECAZE, à la promotion de cette activité pour que de nouveaux adeptes viennent grossir les rangs des piégeurs existants.

L'aménagement du territoire constitue une autre composante. La biodiversité devient le cœur de notre métier. Demain, des financements existeront pour mener à bien des projets dans ce domaine.

Agir sur les biotopes, c'est remettre en place des chaînes alimentaires qui étaient brisées, c'est retrouver des couverts attractifs, c'est permettre à la petite faune de s'épanouir à nouveau sur des territoires souvent très dégradés.

L'année passée, ce sont 4,3 kilomètres de plantation ou de repousse de haies réalisées avec l'association Prom'haies, 660 hectares de CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrate) où nous proposons aux agriculteurs des mélanges plus appétents pour la petite faune, 80 hectares de jachères mellifères et 108 hectares d'engrais verts en culture inter-rang dans le vignoble.

Alors oui, le slogan « Chasseurs premiers écologistes de France » n'est pas galvaudé. Qui peut se vanter, dans notre département, d'avoir mis en place autant de mesures concrètes sur les territoires en faveur de la biodiversité ? Personne. Nous sommes des écologistes de terrain qui prenons nos responsabilités et qui agissons grâce au maillage que constitue notre organisation sur l'ensemble de la Charente.

Demain, faisons que l'activité chasse soit incontournable de la vie de nos campagnes, faisons que le tissu rural que nous affectionnons reprenne toute sa place dans la société, communiquons sans fausse pudeur sur nos actions auprès du grand public, expliquons notre travail quotidien pour la sauvegarde des richesses faunistiques et floristiques de nos campagnes, sur des territoires ordinaires souvent dégradés et dont peu de gens se soucient.

Pour cela, nous avons besoin de l'appui de nos partenaires que sont les agriculteurs, les viticulteurs. Notre combat diffère sur bien des points de vue, mais l'image qu'a le grand public à notre égard nous rapproche. En travaillant ensemble sur ces problématiques écologiques, nous pouvons faire que demain, l'agriculture et la chasse bien que très différentes à la base, un métier pour les uns et un loisir pour les autres, nous puissions nous retrouver sur des actions communes.

J'ai évoqué le gibier à plume, et je ne peux clore ce chapitre sans évoquer le lièvre, animal emblématique de notre département. L'année prochaine sera mis en place un carnet de prélèvement pour cette espèce comparable à celui qui existe pour la bécasse.

Vous me rétorquerez, et vous aurez sans doute raison, « encore de la paperasse à remplir ! ». Nous ne le faisons pas de gaîté de cœur. Néanmoins, la responsabilité qui incombe à une Fédération Départementale des Chasseurs c'est d'anticiper sur les événements et de prévenir les combats futurs que nous aurions à mener.

La réforme de la chasse prévoit une gestion adaptative des espèces. Si dans un premier temps, elle ne concernera que les migrateurs, rien ne nous assure, qu'un jour, nous n'ayons à nous justifier du bon état de conservation des espèces sédentaires. Le lièvre pourrait devenir le centre des débats.

La défense de sa chasse sera arbitrée par les données que nous pourrions opposer à nos détracteurs. Sans elles, le combat sera perdu d'avance.

Alors oui, il y aura encore un document à remplir. Mais il faut que chaque chasseur comprenne la nécessité que nous avons à récupérer ces données sur le lièvre sans aucune arrière-pensée d'une quelconque restriction non consentie sur les prélèvements.

Des comptages existent sur les territoires qui ont souhaité se lancer dans une gestion de l'espèce. Je voudrais remercier tous les bénévoles qui ont souhaité s'investir dans ce projet et qui ont accepté une formation.

Ailleurs, bien qu'un document existe, peu de remontées nous empêchent d'en faire une exploitation scientifiquement reconnue. C'est pourquoi, le caractère obligatoire de retour sera institué, à l'instar de ce qui existe pour la bécasse.

Nous devons justifier du bon état de conservation des populations de lièvres si nous voulons encore le chasser demain. Cela passera inévitablement par la récupération de vos données et de leur exploitation.

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est novateur et met à notre disposition, met à disposition de tous les chasseurs, les outils permettant d'inscrire la chasse dans la modernité du XXIème siècle.

A cette tribune, l'année dernière, je vous avais parlé de la future réforme de la chasse qui était en préparation. Elle avait été votée à une large majorité des présidents de fédération lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à Lyon en 2018.

Nous entrons maintenant dans son application concrète après avoir été entérinée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle s'appliquera dès la saison prochaine.

Si le point fort, mis en avant, est le permis national à 200 € ou plutôt 205 € si on y ajoute les frais de dossier, beaucoup d'autres dispositions vont concerner les fédérations départementales et régionales, donc, par contre coup, vont tous nous concerner.

Je parlerai tout d'abord de l'aspect financier.

Si une inconnue demeure, à savoir le nombre de permis nationaux qui seront délivrés, les projections financières ont été calculées sur une base de 160 000 validations nationales. Cela représente un peu plus de 15 % de l'ensemble des chasseurs de l'Hexagone et il est raisonnable de penser que ce nombre sera largement atteint voire dépassé.

En conséquence, avec les reversions proposées et l'abandon de certaines cotisations qui étaient jusqu'à présent obligatoires, je veux parler des cotisations à la

région et au national, le budget « recettes » va augmenter et nous permettre d'envisager plus sereinement l'avenir.

De plus, le projet de loi institue une écocontribution de 5 € par chasseur, l'état s'engageant, de son côté, à l'abonder de 10 €, également par chasseur. Sur une base prévue de 1 100 000 pratiquants, l'enveloppe totale se montera à 16 500 000 €.

Cette somme importante est prévue pour le financement d'actions en faveur de la biodiversité qui doivent s'inscrire dans un panel prédéfini qui regroupe, pour l'instant, la plupart des missions dévolues aux fédérations.

Je vous parlais tout à l'heure de petit gibier et d'aménagement du territoire. Cette manne financière nous permettra de continuer et d'amplifier nos efforts dans ce domaine, je l'espère.

En dehors de cet aspect financier de la réforme, que j'ai volontairement très simplifié et dont je n'ai exposé que les mesures phares et qui devront être confirmées, d'autres concernent une redistribution des prérogatives en matière de gouvernance cynégétique, tel le plan de chasse qui serait désormais de la compétence du président de la fédération.

Si on peut trouver des satisfactions sur un certain nombre de points de cette réforme, il faudra être très attentif, demain, aux dérives que cette loi pourrait engendrer.

Un financement public entraîne forcément un contrôle de l'état sur l'utilisation de cet argent. Il était question que ce contrôle revienne à la Fédération Nationale des Chasseurs, le passage de la réforme au Sénat en a modifié cette idée première. L'état conserverait toutes ses prérogatives dans ce contrôle.

Ce n'est qu'un exemple, il reste des interrogations et nous devons rester mobilisés, rester attentifs à la mise en place de cette réforme, pour réagir et être source de propositions si les choses devaient évoluer dans un sens qui ne serait plus favorable au monde de la chasse.

En tant que président de cette fédération, j'ai voté cette réforme. Si globalement j'en approuve les grands objectifs avec les restrictions que je viens de vous énoncer, il y a, par contre, un aspect qui me pose question, c'est la mise en place de l'OFBC, l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse. Ce nouvel établissement, issu de la fusion de l'AFB (l'Agence Française de la Biodiversité) et de l'ONCFS. Outre sa fonction de police, il aura en charge le développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative.

Cette gestion adaptative a été voulue par le président Macron. Si dans un premier temps, elle ne concernera que quelques espèces, très rapidement, tous les migrateurs seront soumis à cette gestion adaptative.

Dans ce futur établissement public, que pèsera la chasse ? On peut nourrir quelques inquiétudes quand on voit que nous devons nous contenter de 3 places d'administrateur au maximum, sur les 30 que comportera le futur conseil d'administration de cette structure.

Demain, qu'en sera-t-il de notre poids politique, qu'en sera-t-il de notre poids scientifique dans les discussions qui ne manqueront pas de naître dans la fixation des quotas de prélèvement ?

De plus, outre les espèces migratrices, est-on sûr, qu'à terme, on ne verra pas intégrer les espèces sédentaires : lièvre, perdrix, faisan,... à la gestion adaptative instituant ainsi, des seuils de prélèvement, collectif ou individuel, à ne pas dépasser.

Que deviendront les réseaux de l'ONCFS avec lesquels nous avons l'habitude de travailler, réseaux qui avaient une caution scientifique et sur lesquels nous nous appuyions pour mener nos travaux ?

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses zones d'ombre subsistent et ne nous permettent pas d'aborder cette réforme avec une totale sérénité. Je souhaite me tromper dans mon analyse et que les doutes qui sont nés de l'application de la réforme s'estompent très vite.

Je terminerai ce rapport moral en évoquant la strate régionale. Depuis la création de la Fédération Régionale Cynégétique de Nouvelle Aquitaine, nous avons eu à surmonter quelques difficultés liées à un certain nombre de facteurs : le nombre de départements, 12, l'éloignement ne facilitant pas les déplacements, une histoire, un vécu différent.

Peut-être avons-nous, également, été un peu trop ambitieux sur notre programme et les projets engagés. Bref, les quelques années de fonctionnement depuis sa création n'ont pas été un long fleuve tranquille.

L'aboutissement de toutes ces difficultés a fait que la première région cynégétique française, 1 chasseur sur 5 est issu de notre région, n'est pas représentée au bureau de la Fédération Nationale de la Chasse, instance où se prennent les décisions politiques pour la chasse.

Pour des raisons personnelles, Guy GUEDON qui avait été élu président de région a souhaité mettre un terme à son mandat. Tous mes collègues de Nouvelle Aquitaine m'ont sollicité pour que je prenne sa succession.

Après beaucoup de réflexion, j'ai accepté cette proposition. Le 15 avril dernier, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration de la région cynégétique Nouvelle Aquitaine, j'ai été élu président de cette région, Henri SABAROT, président de la Gironde en devenant le premier vice-président.

Nous devons recadrer nos activités, montrer l'utilité de la région cynégétique à l'ensemble des chasseurs de la Nouvelle Aquitaine. Cette instance ne doit pas s'immiscer dans le fonctionnement des fédérations départementales mais bien venir en complément de celles-ci.

De part la mise en place de la réforme, de nouvelles missions vont lui incomber, en particulier dans le domaine de la biodiversité.

Nous devons très rapidement être source de propositions, monter des projets, montrer nos compétences en mutualisant nos savoirs faire, afin que cette fédération régionale, la première de France, reprenne toute sa place sur l'échiquier cynégétique.

Nous avons de la chance d'avoir un président de région administrative, Alain Rousset, très favorable à la chasse. Des sommes importantes sont dédiées au financement de nos actions. Sachons en profiter, soyons novateurs dans nos projets. Nous sommes une force, montrons là !

La chasse, notre passion est à la veille d'un grand bouleversement. La mise en place de la réforme sera effective dès la saison prochaine. L'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Je souhaite que tous ces changements garantissent une chasse durable, garantissent une reconnaissance de nos actions en matière de biodiversité, garantissent une chasse équitable, populaire, restant à la portée de tous, garantissent enfin une pérennité qui fera que demain, les jeunes générations nous rejoindront. Ensemble, nous serons fiers du parcours accompli.

Je voudrais adresser un grand merci à l'ensemble des personnels de votre fédération qui travaille à la reconnaissance de la chasse et à qui nous demandons beaucoup au quotidien, à mes collègues administrateurs, à tous les chasseurs bénévoles qui encadrent des formations, qui participent aux commissions ou qui viennent aider à des activités fédérales sans compter leur temps, à nos estimateurs qui ont une tâche souvent ingrate à accomplir, aux louvetiers qui sont de plus en plus sollicités, aux présidents d'associations spécialisées et à vous tous, présidents de société de chasse qui œuvrez, sur vos territoires, à la pérennité de notre passion.

Grâce à vous tous, la chasse s'ancrera définitivement sur nos territoires, dans le respect d'une éthique sans faille. Elle deviendra, alors une activité incontournable au sein de nos campagnes, reconnue par tous les acteurs du monde rural.

Nous serons fiers de cette légitimité gagnée à être les premiers aménageurs, à être les premiers gestionnaires de la faune sauvage.

Longue vie à la chasse, longue vie à la chasse charentaise.

Je vous remercie de votre attention.